

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 17/129/DÉV URB**

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**OBJET** : DÉVELOPPEMENT URBAIN

Programme de Renouveau Urbain (PRU) - Convention d'intervention financière entre le Conseil Départemental de la Corse du Sud et la Ville de Porto-Vecchio relative au quartier prioritaire de la politique de la ville « Pifano / U Stagno ».

L'an deux mille dix-sept, le seize du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 30 octobre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS.

**Absents** : Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Marie-Antoinette CUCCHI à Jean-Michel SAULI ; Joseph TAFANI à Gaby BIANCARELLI ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Véronique MAGLIOLO ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Léa MARIANI à Michel DALLA SANTA ; Jeanne STROMBONI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean-Michel SAULI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Lors de la dernière session du Conseil départemental de la Corse du Sud, ce dernier a créé une Autorisation de Programme (AP) relative à sa participation financière au Programme de Renouvellement Urbain du quartier Pifano / U Stagnu.

Cette Autorisation de Programme (AP), doit être mise en œuvre par une convention financière entre les deux collectivités.

Ce cadre conventionnel vaut engagement juridique pour la future Collectivité Unique.

L'engagement financier du Conseil départemental de la Corse du Sud s'élève à 2.040.698,00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 14 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention d'intervention financière entre le Conseil Départemental de la Corse du Sud et la Ville de Porto-Vecchio.

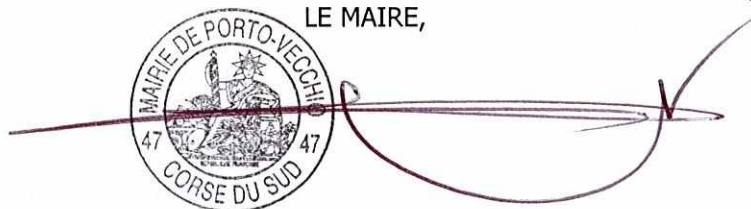
**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à solliciter les financements et à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Porto-Vecchio, Corse du Sud. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PORTO-VECCHIO' at the top, 'CORSE DU SUD' at the bottom, and the number '47' on both sides. In the center is a coat of arms. A large, stylized signature in red ink is written over the stamp.